

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FB/LR

N° DEL-2024-71

OBJET

Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques de type rapide (150 KVa) sur le parking de la télécabine du village par le syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées : conventions de servitude pour réseau de distribution souterraine afférentes

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 13 (et 2 procurations).

Votes pour : 15
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie :
le 11 juin 2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **cinq juin**, à **dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LARY SOULAN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **27 mai 2024**

PRÉSENTS : **MM.** André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – René DARAN – Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUE.

ABSENTS - EXCUSÉS : **Mmes.** Aline NARS (procuration à Mr. André MIR), Marie-Françoise VIDALON (procuration à Mme. Sophie REY).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jean-Henri MIR** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

Je vous rappelle le projet d'installation, par le syndicat départemental d'électrification des Hautes-Pyrénées (SDE 65), d'une borne infrastructure des bornes de recharge de véhicules électriques (IRVE) de type rapide 150 KVa sur le parking de la Télécabine du Village.

Afin d'alimenter en électricité cette nouvelle installation de recharge, la création d'une extension basse tension (BT) s'avère nécessaire.

A ce titre, le S.D.E. 65 a établi les conventions adaptées fixant les droits de servitude consentis ainsi que les autres conditions rattachées à ce dispositif de super chargeur 150 KVa -borne de recharge de véhicules électriques de type rapide- et ses accessoires.

Consenties à titre gratuit, ces conventions sont conclues pour la durée des ouvrages en présence et seront authentifiées par devant notaire aux frais du SDE 65.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

../..

Décide :

- d'approuver les conventions de servitude relatives à l'implantation d'une borne de recharge de véhicules électriques de type rapide 150 KV_a, sur le parking de la télécabine du Village, à intervenir avec le SDE 65, la SCI HMS de Saint-Lary Soulan et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout autre document relatif à cette affaire communale.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 6 juin 2024



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "André MIR".

André MIR